L'ÉQUIPE SPÉCIALE ÉNONCE DES MESURES IMMÉDIATES POUR PARER AUX RISQUES ENCOURUS DANS LES ZONES DE CONFLIT

MONTRÉAL, le 26 août 2014 – L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a conclu la deuxième réunion de deux jours en autant de semaines de son *Équipe spéciale sur les risques encourus par l'aviation civile en zone de conflit (TF RCZ)*, en établissant un programme général de travail bien défini et deux projets immédiats.

Le premier projet pilote convenu par les États, les organisations régionales et un large éventail de groupes du secteur, y compris le TF RCZ, examinera la façon de mieux utiliser le système d'avis aux aviateurs/aviatrices (NOTAM) déjà établi entre les États et les exploitants pour partager des informations urgentes et cruciales sur les risques encourus dans les zones de conflit.

Le second projet, qui sera piloté par des partenaires clés de l'OACI, consistera à établir un nouveau système centralisé pour partager rapidement des informations sur les risques encourus dans les zones de conflit.

« Au cours des deux derniers jours, nous avons eu des discussions particulièrement productives sur des objectifs très ambitieux, a souligné le Président de l'Équipe spéciale, M. David McMillan. Nous avons observé un consensus très solide sur les deux projets spécifiques que nous réaliserons désormais, et je suis certain que nous allons soumettre au Conseil de l'OACI une série de propositions pratiques et bien mûries. Ces recommandations permettront d'assurer la sécurité des passagers et des équipages civils quelles que soient la compagnie qui les emploie ou la destination de leur vol. »

L'Équipe spéciale de l'OACI a été réunie de toute urgence après l'accident du vol MH17 de Malaysia Airlines qui a été abattu. Son but primordial était de définir les rôles et les procédures concernant l'atténuation des risques liés aux zones de conflit dans l'espace aérien civil.

« De toute évidence, la mise en place de cette Équipe spéciale et les progrès considérables qu'elle a réalisés jusqu'ici témoignent de la détermination des États et de l'industrie à relever ce défi important et multidisciplinaire, a déclaré le Président du Conseil de l'OACI, M. Olumuyiwa Benard Aliu. Pour notre communauté, la sécurité du système international de transport aérien civil demeure la plus grande priorité stratégique, car ce travail nous aide à mieux comprendre et, en définitive, à atténuer les risques encourus par nos passagers et nos équipages dans les zones de conflit. »

L'Équipe spéciale se réunira de nouveau en décembre pour la prochaine série de discussions, mais les conclusions de ces travaux seront présentées à la 203e session du Conseil de l'OACI en octobre 2014.

- 30 -

Ressources pour les rédacteurs :

Déclaration commune de l'OACI, de l'IATA, de l'ACI et de la CANSO (29 juillet 2014) sur les risques encourus par l'aviation civile dans les zones de conflit.

Communiqués sur le sujet et vidéoconférence de presse du 29 juillet sur le site ICAO Newsroom.

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, la sûreté, l'efficacité et la capacité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation, parmi ses nombreuses autres priorités. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 191 États membres dans tous les domaines de l'aviation civile.

Contact : communications@icao.int